

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2005

Date de la convocation : le 10 février 2005

Etaient présents : MM. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mmes BLANC, TAITHE, M. COLOMER, Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE, DUCHAMP, MMmes DUBOZ, BERMOND, FASSION, et M. VASSAUX.

Mlle LATIL a donné procuration.

Monsieur VASSAUX Pascal a été nommé secrétaire.

Liste des actes signés par le Maire en vertu de la délégation du Conseil

- Contrat pour réalisation graphique gazette - G.I.I. - Prix 5 579.34 € TTC
- Contrat pour serrurerie chaufferie football - STEFAN SARL – Prix : 1 300 € H.T.
- Contrat pour étude géotechnique ilot Chantabeau Pole Enfance - FONDASOL – Prix :9 370.20 € H.T.
- Contrat pour entretien chaufferie médiathèque - SALLEE – Prix : 408.80 € TTC
- Contrat pour création et impression carte de vœux - HIMALAYA – Prix : 2 210 € H.T.
- Contrat pour peinture crèche - PEINTURE 3000 – Prix 2 602.30 € TTC
- Contrat pour autolaveuse médiathèque - AIR FLUIDES COMPOSANTS – Prix : 1 474.40 € H.T.

Renouvellement d'un bail communal échu le 11 novembre 2004

Le Conseil décide de reconduire le bail de 9 ans à BARRAL Bernard, du lot de 47,3 ares, situé sur la parcelle ZA 52, « Les Normes », moyennant un fermage de 65.34 € / an à compter de novembre 2004.

Affichage publicitaire

Le Maire rappelle la prolifération de l'affichage sauvage. Le Conseil demande la constitution d'un groupe de travail pour réglementer l'affichage publicitaire. La préfecture constituera un groupe de travail, composé d'élus, de représentants professionnels, de l'état, de la DDE.

Eclairage public Projet urbain

Le Conseil approuve la prise en charge des consommations électriques de l'éclairage public des voies privées du Projet urbain étant entendu que les co propriétaires assument les travaux d'installation (dont consuel) et d'entretien du mobilier sur les voies privées.

Transformation d'un poste à temps complet en poste à temps non complet

La délibération du 30 janvier 1991 a créé un poste d'agent administratif à temps complet pour le secrétariat de mairie. La personne nouvellement nommée en remplacement de la titulaire en disponibilité, effectuera les heures d'ouverture du secrétariat, soit 30h / semaine. le Conseil approuve la modification des horaires du poste actuel avec effet au 1er avril 2005.

Renouvellement des Ateliers et études surveillées pour la période de janvier à juillet 2005

Le fonctionnement sera le même que celui mis en place précédemment, à savoir :

Ateliers :

- 2 ateliers volontaires dans les locaux du groupe scolaire, avec inscription à la semaine de 10 enfants tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 11h30 à 12h25 pour l'un et de 12h25 à 13h20, toujours assurés par 2 enseignants des écoles publiques au rythme d'1 semaine sur 2 :

Semaine 1 : les 6-8 ans

Semaine 2 : les 8-10 ans

- activités développées: théâtre, lecture, diverses activités manuelles, son et vidéo, informatique
- les enseignants qui assurent ces ateliers seront chargés de recueillir les inscriptions et transmettre un état précis, mensuel des présences aux services municipaux, indiquant les noms, prénoms, coordonnées et jours de présences de chaque enfant.

Etudes surveillées :

- 3 études surveillées tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 16h30 à 17h30, toujours assurées par 3 enseignants des écoles publiques, dans le groupe scolaire
- les enseignants qui assurent ces études seront chargés de recueillir les inscriptions et transmettre un état précis, mensuel des présences aux services municipaux, indiquant les noms, prénoms, coordonnées et jours de présences de chaque enfant.

Moyens mis à disposition par la commune :

Les locaux et les charges afférentes, le mobilier, financement de certaines fournitures administratives et financement de la rémunération des enseignants chargés des ateliers et études surveillées au titre de des travaux supplémentaires

La commune demande qu'une participation soit demandée aux parents à hauteur de 2 € par heure d'études surveillées et par enfant. Cette participation sera facturée mensuellement aux parents en fonction des états et des inscriptions gérés et transmis mensuellement par les enseignants.

Il est décidé d'approuver, à la majorité, le renouvellement des ateliers et des études surveillées à l'école publique de Solaize conformément aux modalités de fonctionnement et de financement décrites ci-dessus

Déclassement en vue de la cession d'un bien immobilier à Solaize

La commune est propriétaire d'une maison, située au 26, rue de la république. La destination du 1er étage (local des associations) en fait un bien relevant du domaine public. La construction de 5 nouvelles salles pour les associations, emporte la désaffectation du 1er étage de la Maison de village. Ne présentant plus d'utilité pour la commune, il a paru opportun d'en envisager la cession pour financer des investissements et réduire le recours à l'emprunt. Un compromis de vente a été établi avec M. JARRAUD et Melle DEMAISON, demeurant avenue des terreaux à St Symphorien d'Ozon, sur la base de 100 000 €, conformément à l'avis des Domaines. Le Conseil décide à l'unanimité le déclassement du 1er étage de la Maison du village, approuve le compromis susvisé et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif car les factures à régler correspondent à des travaux effectivement réalisés ou à du matériel livré à ce jour. Aussi le Conseil décide d'ouvrir les crédits suivants :

2135-411 : 3006 €	2188-411 : 862 €	2313-414 : 9553 €	2313-64 : 2343 €
2183-020 : 128 €	2188-61 : 1657 €	2315-814 : 419 €	21318-211 : 33 369.16 €
2184-020 : 190 €	2188-814 : 3570 €	2128-823 : 1861 €	21318-212 : 33 369.16 €
2188-020 : 118 €	2188-821 : 2189 €	2135-414 : 2607 €	21318-64 : 33 369.15 €
2188-025 : 1693 €	2313-212 : 8833 €	2135-422 : 252 €	238-211 : 33 369.16 €
2188-211 : 118 €	2313-251 : 427 €	2158-422 : 1 555 €	238-212 : 33 369.16 €
2188-321 : 4974 €	2313-321 : 43 680 €	2158-64 : 504 €	238-64 : 33 369.15 €

Participation financière au Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique (SIEM) pour 2005

La participation financière annuelle est calculée en fonction du nombre d'élèves de SOLAIZE inscrits . Ne connaissant pas le montant exact pour 2005, il est décidé de verser au 1er trimestre : 4 573 €. Une fois le montant connu, il sera réparti sur les 3 autres trimestres de 2005.

Subvention à l'école élémentaire

Il convient de verser une subvention de 3 964 € à la coopérative de l'école élémentaire avant le vote du Budget Primitif afin de permettre l'organisation d'une sortie scolaire. Le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette subvention qui sera inscrite ultérieurement au Budget Primitif 2005.

Débat d'orientation budgétaire : 2005, une année charnière de plus pour la commune

Certains projets du mandat sont réalisés, y compris sur le plan financier. La municipalité se concentre sur l'avancée du Pôle enfance et la réhabilitation de l'Eglise. Les grandes orientations sont les suivantes :

Fonctionnement : les dépenses augmenteront légèrement par rapport à 2002, 2003 et 2004 (entre 1,5 M€ et 1,55 M€). L'augmentation est due à la création d'un poste pour la 4ème classe à l'école maternelle et à la hausse des cotisations de retraite (introduction de la RAFP - retraite additionnelle de la fonction publique soit 5% de cotisations supplémentaires aux caisses de retraite, basées sur les primes). Des économies seront à dégager. Les intérêts de la dette continuent de baisser.

Investissement : le niveau moyen annuel s'établit à 600 000 €, les dernières années étant exceptionnelles du fait des équipements construits (restaurant scolaire, Patio, médiathèque, Maison de la Forge). Cette année un effort particulier (900 000 €) sera fait en vue de :

- poursuivre le remboursement du capital emprunté : 80 000 €
- boucler l'opération de la médiathèque (60 000 €) et de la Maison de la Forge (10 000 €)
- concrétisation du Pôle enfance : 500 000 €
- prévoir l'acquisition de terrains : 50 000 €
- prévoir une dotation mobilier et entretien du patrimoine communal : cimetière, église, boulodrome, Maison du Foot, tennis, ateliers municipaux : 170 000 €
- poursuivre les études de réhabilitation de l'église et de réorganisation des services : 30 000 €.

Aussi, à fiscalité constante, et nonobstant la possibilité de recettes d'investissement liées à la cession de biens du patrimoine communal, se positionner sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie pourrait advenir.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 23 février 2005, conformément à la loi du 4 août 1884